



QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE OPTIONNELLE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVES SUR PRESCRIPTION MEDICALE (APSPM) POUR LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DU SPORT

- Vu l'Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue,
- Vu l'avenant n°139 du 25 mars 2019 à la CCNS portant création de cette qualification complémentaire optionnelle,
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 22/12/2022 à Paris
- Vu le numéro du certificat : AAAL-18-022-K, délivré à l'intéressé(e),

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent à :

Gilles PINSARD, né(e) le 06/09/1961 à Paris, (France), titulaire du :

CQP Animateur de Loisir Sportif

L'Option complémentaire : Activités Physiques et Sportives sur Prescription Médicale

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et ne présentant pas de limitations fonctionnelles, présentant des limitations fonctionnelles modérées à la condition, dans ce dernier cas, d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

Fait à Paris, le 12/07/2023

Pour la CPNEF sport La Présidence Pour l'OC SPORT La Présidence